

SURGREFFER POUR COLLER A LA DEMANDE

Anne-Marie Chabbert, La France Viticole, 13 novembre 1987

Dans le Narbonnais, des viticulteurs ont fait le pari avec une entreprise technique et financière, de remodeler leur encépagement grâce au surgreffage. Les résultats des essais sont encourageants.

Vendanges 87, la dernière benne de la journée se déverse dans le foulo-pompe au domaine du Puech de Celeyran, près de Narbonne. C'est la récolte du Chardonnay surgreffé l'année dernière. « *Les souches ont produit 3 à 4 kg de raisin, le rendement approche les 80 hl par ha !* » s'exclame avec joie M. de Saint-Exupéry. Il a choisi en 1986, comme d'autres viticulteurs, de surgreffer du Chardonnay sur de l'Alicante de douze ans. Le vin de Pays élaboré à partir d'Alicante et de Carignan se vend mal. « *Nous voulons des produits qui 'collent' au marché* », affirme t-il.

Une reconversion indispensable

Ces viticulteurs de l'Aude, qui ont choisi la technique du surgreffage font partie d'une génération de vigneron de pointe, prêts à tout essayer pour évoluer et sortir du marasme des vins de table. Car ici, comme dans tout le vignoble méridional, la situation est préoccupante. La crise de surproduction affecte plus de 70% des producteurs. Ainsi, M. Hug à Coursan, a connu de gros problèmes financiers ces dernières années. « *Il faut se préparer dès maintenant pour affronter une Europe sans frontière où disparaissent progressivement des aides et où s'implantent des vins espagnols* » explique t-il.

Une mise en production rapide

Pour ces producteurs, le surgreffage est le moyen le plus rapide pour effectuer une restructuration de leur production. En effet, bien qu'il entraîne une perte la première année du fait de la décapitation des souches en place, la récolte est possible dès l'année suivante. De plus, celle-ci est relativement abondante. C'est un fait qui a été également observé avec le Cabernet Sauvignon, autre cépage surgreffé pour une moindre part. Dans le cas d'un arrachage et d'une replantation, il faut attendre au moins trois ans avant d'avoir la première vraie récolte et les rendements des plantiers sont très faibles en général.

Surgreffer, oui mais ...

De tels résultats ont encouragé les viticulteurs à plus vulgariser le surgreffage du Chardonnay. Jusqu'à présent, cette pratique était occasionnelle et ne servait que pour le remplacement de manquants dans le vignoble. Les techniques actuelles sont très développées aux Etats-Unis où elles connaissent un grand succès (cf. tableau « du doigté et de la précision »). En France, les essais menés dans différentes régions viticoles réussissent bien. Les résultats apportent les preuves du bien-fondé de la méthode. Mais le développer à plus grande échelle et modifier « brutalement » l'objectif de la production, suppose de prendre un risque non négligeable.

L'originalité de la démarche des viticulteurs repose dans la signature d'un contrat avec les Ets Laroche de Chablis. Cet accord concerne l'achat du Chardonnay (cf. article interview de M. C. Laroche).

Se donner la peine

Dans le cadre de la convention signée avec ce négociant bourguignon, il incombe au viticulteur toute la responsabilité du départ de la chaîne de la production : conduire ses vignes et produire un raisin sain, mûr et intact. Il doit pour cela connaître impérativement les méthodes du surgreffage.

« Les techniques sont simples et à la portée de tous les viticulteurs, il suffit de se donner la peine et d'y croire un minimum », dit M. Picquet, ancien directeur de Chantovent, qui est le premier à reconnaître son erreur d'avoir replanté du Carignan il y a huit ans. « *La pratique est assurément un gage de réussite. Il faut surgreffer progressivement et ne pas en faire trop à la fois* », reconnaît-il. Selon lui, le surgreffage au rythme de un hectare par an (3000 à 4000 pieds par an) permet au viticulteur de bien maîtriser la technique et le surcroît de travail.

En 1986, dans l'Aude, le surgreffage a été réalisé par une équipe de greffeurs de la Société Worldwide Vineyards (1). Un chantier équilibré de sept personnes a pu effectuer 420 souches par jour soit 60 souches par homme et par jour.

Bichonner ses souches ...

La réussite dépend beaucoup de l'environnement et des soins apportés une fois l'opération terminée. Deux méthodes existent pour introduire un greffon sur le cep. L'une, la méthode de bourgeon sur copeau de bois, pratiquée en mars-avril, a été la plus utilisée. L'autre, la technique de l'écusson sous écorce, a également été adaptée. Elle a surtout permis de rattraper la greffe de mars. « *Ca a été une aventure* » dit M. Hug, qui avoue que les conditions climatiques de cet hiver lui ont fait croire au pire. « *Quand on a vu la végétation se développer, on savait que le pari était gagné. Cette année, le résultat est confirmé, on a pu récolter le Chardonnay avec la machine et sans aucun dommage* ». *Le viticulteur doit veiller à la consolidation de la greffe en pratiquant un palissage car c'est un édifice fragile. Elle se décolle ou casse sous son propre poids, sous les chocs ou sous l'effet du vent. Ce qui a sauvé mes vignes, c'est l'arrosage au moment du départ en croissance* », affirme M. Picquet. L'eau est un élément fondamental pour augmenter les chances de succès. En effet, la décapitation de la souche provoque un arrêt de croissance. En période sèche, (c'était le cas du printemps 1986), il faut favoriser une montée puissante de la sève par un apport raisonné et fractionné d'eau.

La réglementation du surgreffage

Pour pouvoir pratiquer le surgreffage, il suffit de déposer auprès du Service viticulture de la Direction générale des Impôts, une déclaration d'intention de surgreffer. Elle devra être déposée un mois au moins avant le 31 août de l'année en cours. Dans le cas contraire, la déclaration de surgreffage sera annulée. Il n'existe pas encore d'aide communautaire ni nationale spécifique au surgreffage. Cependant, les viticulteurs pratiquant le surgreffage peuvent sous certaines conditions prétendre à des aides à la restructuration (aide à la plantation).

Des soins coûteux

Au domaine de Cleyran et dans les autres vignobles de l'Aude, le taux de réussite est de 95 à 98%. Tous les échecs enregistrés jusqu'à présent, sont en relation avec des soins insuffisants du viticulteur, ou bien le développement récent, encore inexploité de Broussin (2). Malgré des résultats très favorables, il faut reconnaître que le travail provoqué par le surgreffage est lourd et coûteux en main d'œuvre. « *Il a fallu repasser deux à trois fois sur certaines souches pour greffer à nouveau, palisser ou ébourgeonner* ». Le coût du surgreffage varie de 450 F pour la deuxième méthode à 6.50 F pour la première. La main d'œuvre a été rémunérée à l'heure, le temps nécessaire aux travaux a été trois fois supérieur à la normale, du fait de la multiplicité des tâches. Le coût global du surgreffage a été évalué à 30000 F par hectare avec la participation de greffeurs extérieurs. En réalité, l'investissement correspond plutôt à 50000 F, prix qui englobe tous les frais ainsi que la perte de récolte de la première année. Le coût pourrait être abaissé si le greffage et les soins à apporter sont réalisés par le viticulteur. De toute façon, cela reste toujours une opération avantageuse par rapport à une nouvelle plantation.

- (1) Société française de conseils et services en viticulture-œnologie, Impérators Tibère, 104 Chemin de la Lauve, 83700 St Raphael.
- (2) Broussin : développement anarchique de cellules au niveau de la cicatrisation dû à une bactérie : Agrobacterium tumefaciens.



Surgreffer pour coller à la demande

Dans le Narbonnais des viticulteurs ont fait le pari avec une entreprise technique et financière de remodeler leur encépagement grâce au surgreffage. Les résultats des essais sont encourageants.

Vendanges 87, la dernière battue de la battue se déroule dans le fief-prieuré au domaine de Panch de Cleyran, près de Narbonne. C'est la récolte du Chardonnay surgreffé l'année dernière. Les souches ont produit 8 à 9 kg de raisin, le rendement approche celui du pinot noir, c'est-à-dire 10 à 12 kg de raisin par hectare. M. de Saint-Keryery il a choisi en 1986, comme l'année précédente, de surgreffer du Chardonnay sur de l'Albanie de coupe rose. Le vin de Panch est le plus à l'Albanie et de Cleyran se vend mal. « Nous voulons des produits qui "collent" au marché », affirme-t-il.

Ces viticulteurs de l'Aude qui ont choisi la technique du surgreffage font partie d'une génération de vigneronnes de pointe, prêts à tout essayer pour évaluer et sortir du marasme des vins de l'Aude. C'est ce qui explique tout le succès de leur démarche. La situation est polémique. La crise de surproduction affecte plus de 70 % des producteurs. Ainsi, M. Hug, à Courson, connu de gros problèmes financiers ces dernières années, « il faut se préparer dès maintenant pour affronter une Europe sans frontière ou disposément pro-

gressivement des aides et où s'implantent des vignes espagnoles », explique-t-il. Une mise en production rapide Pour ces producteurs, le surgreffage est le moyen le plus rapide pour effectuer une restructuration de leur production. En effet, bien qu'il soit toujours plus pénible la première année du fait de la décapitation des souches en place, la récolte est possible dès l'année suivante. De plus, celle-ci est relativement abondante. C'est un fait qui a été également observé avec le Cabernet-

Surgreffer, autre cépage surgreffé pour une première fois. Il faut le surgreffer et d'olive replantation, il faut attendre que les souches soient très faibles en général.

Surgreffer, oui mais...

De tels résultats ont encouragé les viticulteurs à plus vulgariser le surgreffage du Chardonnay. Jusqu'à présent, cette pratique était occasionnelle et se faisait que pour le remplacement de manquants dans le vignoble. Les techniques actuelles sont très développées aux Etats-Unis où elles connaissent un grand succès (cf rubrique "Le dialogue de la production"). En France, les essais dans différents régions viticoles sont nombreux. Les résultats qu'ils portent les prouvent de bien-fondée de la méthode. Mais le développement à plus grande échelle et massif "travaillant" l'objectif de la production, suppose de prendre un risque non négligeable.

L'originalité de la démarche des viticulteurs repose dans le fait qu'ils ont fait un contrat avec les Dn Laroche de Chablis. Cet accord concerne l'achat du Chardonnay (cf article interview de M. C. Laroche).



M. Michard et Hug, à Courson, préparent des semenciers.

Se donner la peine

Dans le cadre de la convention signée avec le greffeur bordelais, il est demandé au viticulteur toute la responsabilité du dossier de la chaîne de production : connaître ses vignes, produire un raisin sain, être prêt à tout pour cela connaître impérativement les méthodes du surgreffage.

« Les techniques sont simples et il n'y a pas de risque », assure M. Piquot, directeur de la société de greffage. « Le greffage est simple et d'être en mesure de faire un greffage de qualité », dit M. Piquot, directeur de la société de greffage. « Le greffage est simple et d'être en mesure de faire un greffage de qualité », dit M. Piquot, directeur de la société de greffage.

un hectare par an (3 000 à 4 000 pieds par an) permet au viticulteur de bien maîtriser la technique et le succès du travail.

En 1986, dans l'Aude, le surgreffage a été réalisé par une équipe de greffeurs de la Société Worldwide Vineyards (1). Un chantier d'été de 400 personnes a pu effectuer 420 souches par jour, soit 66 souches par hectare et par jour.

Richonner ses souches...

La réussite dépend beaucoup de l'investissement et des soins apportés tout au long de la période de greffage. Sur le cas de l'Aude, la méthode de bouture sur coupe de bois, pratiquée en France, a été le plus utilisée. L'autre, la technique de l'écoulement, était surtout utilisée pour le greffage de raisin. « Ce n'est pas une nouveauté », dit M. Hug, qui avoue que les conditions climatiques de cet hiver lui ont fait craindre un échec. « Quand on a vu la végétation se développer, on savait que le pari était gagné. Cette année, le résultat confirme ce que nous attendions. Le Chardonnay avec la méthode et avec un investissement de 30 000 F par hectare, la production de la grappe est plus abondante qu'un pinot noir qui coûte 60 000 F par hectare. Elle se vend à un prix plus élevé que celui du pinot noir.

La réglementation du surgreffage

Pour pouvoir pratiquer le surgreffage, il faut être enregistré auprès de la Direction départementale de l'Agriculture, de la Pêche et de la Pisciculture. Une fois enregistré, le viticulteur doit respecter certaines conditions techniques (nature des souches, matériel, etc.). Le greffage doit être réalisé par un professionnel agréé. Les souches à greffer doivent être saines et libres de maladies. Le matériel utilisé doit être désinfecté. Les souches greffées doivent être soignées et entretenues.



Chardonnay surgreffé en 1987 sur souche de pinot noir.

réussi obtenu, encore inexploité de Broussin (2). Malgré des résultats très favorables, il faut reconnaître que le travail provoqué par le surgreffage est lourd et coûteux en main d'œuvre. « Il a fallu repasser deux à trois fois sur certaines souches pour greffer à nouveau, palisser ou ébourgeonner ». Le coût du surgreffage varie de 450 F pour la deuxième méthode à 6.50 F pour la première. La main d'œuvre a été rémunérée à l'heure, le temps nécessaire aux travaux a été trois fois supérieur à la normale, du fait de la multiplicité des tâches. Le coût global du surgreffage a été évalué à 30000 F par hectare avec la participation de greffeurs extérieurs. En réalité, l'investissement correspond plutôt à 50000 F, prix qui englobe tous les frais ainsi que la perte de récolte de la première année. Le coût pourrait être abaissé si le greffage et les soins à apporter sont réalisés par le viticulteur. De toute façon, cela reste toujours une opération avantageuse par rapport à une nouvelle plantation.

« Ce qui a sauvé mes vignes, c'est l'investissement pour assurer la chaîne de production », conclut M. Piquot. « Le greffage est simple et d'être en mesure de faire un greffage de qualité », dit M. Piquot, directeur de la société de greffage.

Des soins coûteux

Au domaine de Cleyran et dans les autres vignobles de l'Aude, le taux de réussite est de 95 à 98 %. Tous les échecs enregistrés jusqu'à présent sont en relation avec des soins insuffisants du viticulteur, ou bien le développement